



Ligue Francophone
Triathlon
Age Group Series

AGE GROUP SERIES

CAHIER DES CHARGES SAISON 2027



SOMMAIRE

-
- 01. Introduction & définition
 - 02. Format des épreuves
 - 03. Classement du jour
 - 04. Classement final de la saison
 - 05. Récompenses
 - 06. Engagements du club organisateur
 - 07. Pénalités
 - 08. Candidature & attribution des manches
-

Une difficulté pour respecter un point de ce cahier des charges ? Prévenez-nous avant l'épreuve pour que nous trouvions une solution ensemble : contact@lf3.be
Résultats et données de classement : classements@lf3.be

AGE GROUP SERIES 2027

01. Introduction & définition

Le Age Group Series (anciennement Supercoupe) est un circuit de régularité régional, réparti sur plusieurs manches de la saison, destiné à valoriser la performance des athlètes au sein de leur catégorie d'âge.

- **Pour qui :** les athlètes de groupe d'âge qui veulent se challenger dans leur catégorie — qu'ils soient déjà compétitifs ou qu'ils découvrent la compétition et cherchent un premier défi accessible.
- **Comment :** le Age Group Series regroupe jusqu'à 6 manches par saison. Un classement final par catégorie d'âge est établi sur l'ensemble de la saison et récompensé lors de la remise des prix de fin d'année.

Ce document s'adresse aux clubs organisateurs d'une manche du Age Group Series ainsi qu'aux athlètes qui y participent. Il précise le format des épreuves, les modalités de classement, les récompenses, les engagements réciproques de la Ligue et du club, ainsi que la procédure de candidature.

02. Format des épreuves

- Le Age Group Series est composé de 6 manches maximum par saison, réparties sur le calendrier de la Ligue.
- Si le nombre de candidatures retenues est insuffisant, le nombre de manches pourra être ramené à 5 — le nombre de manches requises pour être classé (voir section 4) reste inchangé.
- **Formats retenus :** triathlons Promo, Sprint et Distance Standard. Si, pour des raisons de sécurité (météo, qualité de l'eau, température...), une manche est transformée en duathlon, elle reste valable et les points sont attribués normalement.
- Toutes les manches du Age Group Series doivent respecter le [Règlement Sportif Be3](#) en vigueur.
- Le Championnat Francophone est une épreuve distincte : il ne fait pas partie des manches du Age Group Series.
- Les manches qualificatives aux Championnats d'Europe et du Monde par catégories d'âge, organisées en Wallonie ou reprises au calendrier de la LF3, sont intégrées comme manches du Age Group Series.
- En cas d'annulation d'une manche en cours de saison, aucune compensation n'est prévue : le nombre de manches requises pour être classé reste fixé à 3, quel que soit le nombre total de manches effectivement disputées.

AGE GROUP SERIES 2027

03. Classement du jour

Indépendamment du classement final de la saison (section 4), chaque manche donne lieu à un classement du jour propre à l'épreuve.

- **Affichage des résultats :** le club organisateur doit communiquer en amont à son prestataire de chronométrage que les résultats doivent être affichés par catégorie d'âge, en plus du classement scratch.
- **Remise des prix du jour :** podium scratch et podium par catégorie d'âge obligatoires. Aucune prime imposée : les récompenses sont libres, selon le budget et les priorités du club.

04. Classement final de la saison

4.1 Licence requise

Pour qu'une manche soit prise en compte dans le classement final de la saison, l'athlète doit être titulaire d'une licence annuelle LF3 ou 3VL valide le jour de l'épreuve. Il appartient à l'athlète de s'inscrire avec son numéro de licence correct : seul le numéro transmis par le chronométreur fait foi. Un résultat sans numéro de licence valide ne compte pas pour le classement final.

Pour le classement du jour par catégorie d'âge, aucune distinction n'est faite selon le type de licence : les titulaires d'une licence annuelle comme ceux d'une licence d'un jour sont éligibles au podium de leur catégorie.

4.2 Catégories d'âge

Le classement final est établi par catégorie d'âge, pour les hommes et les femmes séparément, à partir de 18 ans (catégorie U23) :

U23	24	40	50	60	70
-----	----	----	----	----	----

4.3 Système de points

À chaque manche, l'athlète reçoit un nombre de points égal à sa place dans sa catégorie d'âge (hommes et femmes séparément) : 1 point pour le 1er, 2 points pour le 2e, 3 points pour le 3e, et ainsi de suite. Au classement final, **c'est l'athlète qui totalise le moins de points qui l'emporte.**

AGE GROUP SERIES 2027

4.4 Calcul du classement

- Pour figurer au classement final, l'athlète doit avoir participé à au moins 3 manches.
- Le classement final de la saison, par catégorie d'âge, est déterminé par la somme des points de ses 3 meilleures manches (ses 3 meilleures places). Le plus petit total l'emporte.
- Les manches disputées au-delà de ces 3 meilleurs résultats n'apportent pas de points supplémentaires.
- Une manche non terminée (DNF) ou une disqualification (DSQ) n'est pas prise en compte : elle est ignorée et ne compte pas comme l'une des 3 meilleures manches de l'athlète.

4.5 Égalité

En cas d'égalité sur la somme des 3 meilleures places, le départage se fait dans l'ordre suivant :

1. La 4e meilleure place de la saison est prise en compte ;
2. Si l'égalité persiste, la 5e meilleure place est prise en compte ;
3. Si l'égalité persiste encore, la 6e meilleure place est prise en compte ;
4. Si l'égalité subsiste malgré l'ensemble des manches disputées par les athlètes concernés, ceux-ci sont déclarés à égalité parfaite et partagent le même rang au classement final.

4.6 Signalement des résultats

Tout athlète peut signaler une erreur ou une anomalie dans les résultats d'une manche dans un délai de 7 jours suivant leur publication.

05. Récompenses

Les clubs organisateurs ne sont tenus à aucune prime ni récompense financière ou matérielle (voir section 3). La Ligue récompense elle-même les lauréats du classement final, une fois par an, lors de la remise des prix de fin d'année.

AGE GROUP SERIES 2027

5.1 Lauréats récompensés

Sont mis à l'honneur les podiums (1re, 2e, 3e place) hommes et femmes de chacune des 6 catégories d'âge du classement final, soit 36 lauréats :

Catégories	Récompense
Podium (1-2-3) Hommes et Femmes des 6 catégories d'âge (U23, 24, 40, 50, 60, 70) — 36 lauréats	Cadeau d'une valeur indicative de 30 € (1re place), 25 € (2e place) et 20 € (3e place), sous forme de bon d'achat ou de cadeau auprès d'un partenaire de la Ligue, remis en fin d'année

Budget total indicatif pris en charge par la Ligue : 12 podiums × (30 + 25 + 20 €) = 900 €. La Ligue étudie l'activation d'un partenaire pour la fourniture de ces récompenses en nature.

5.2 Condition d'octroi

Pour être récompensé lors de la remise des prix de fin d'année, l'athlète doit avoir été titulaire d'une licence annuelle LF3 ou 3VL valide le jour de chacune des manches ayant compté dans son classement final (voir section 4.1).

La présence en personne de l'athlète à la remise des prix est obligatoire pour recevoir sa récompense ; celle-ci ne peut être transmise en cas d'absence.

06. Engagements du club organisateur

En candidatant à une manche du *Age Group Series*, le club organisateur s'engage à respecter l'ensemble des points suivants. La Ligue tient à ce que chaque club organisateur s'engage pleinement dans le respect du présent cahier des charges.

- **Affichage des résultats :** communiquer en amont à son prestataire de chronométrage que les résultats doivent être affichés par catégorie d'âge (voir section 3).
- **Transmission des données de résultats :** s'assurer, en collaboration avec son chronométreur, que la Ligue dispose des résultats dans un format exploitable. Ce format sera communiqué par la Ligue et mis au point avec les chronométreurs en début de saison.
- **Communication & branding :** afficher le logo de la Ligue (LF3) ainsi que les partenaires officiels de la Ligue (Arena, Lotto) sur l'ensemble des supports de communication liés à la manche.

AGE GROUP SERIES 2027

- **Capacité d'accueil (format support de la manche) :** ouvrir au minimum 200 dossards sur ce format et dimensionner le parc à vélo en conséquence (au moins 200 emplacements).
- **Ouverture des inscriptions :** ouvrir les inscriptions aux licenciés annuels LF3/3VL au moins 15 jours avant leur ouverture aux non-licenciés (par exemple via deux types d'inscription, « licencié » et « non-licencié », avec des dates d'ouverture différentes sur la page d'inscription), et communiquer ces deux dates à la Ligue afin qu'elle puisse les relayer. La mise en place technique est à la charge du club organisateur, en lien avec son chronométrateur.
- **Tarif d'inscription :** le tarif proposé doit rester accessible.
- **Engagement des clubs :** mettre à disposition un espace dédié (type tonnelle) permettant aux clubs participants de se présenter sur l'épreuve.
- **Remise des prix du jour :** organiser, le jour de l'épreuve, un podium scratch et un podium par catégorie d'âge (récompenses libres, voir section 3).

07. Pénalités

Le non-respect d'un des engagements de la section 6 donne lieu à une pénalité symbolique de 10 € par manquement constaté.

En cas de difficulté à respecter un point, le club organisateur prend contact avec la Ligue **en amont** de l'épreuve (contact@lf3.be) afin de trouver une solution ensemble. Un problème signalé et discuté à l'avance ne donne pas lieu à pénalité.

08. Candidature & attribution des manches

- La candidature se fait via le formulaire de pré-inscription de l'événement au calendrier LF3, au moment de la communication des dates et formats de l'épreuve, en y indiquant la demande d'attribution au *Age Group Series*.
- La LF3 tranche parmi les candidatures reçues, sur base de critères de qualité et de respect du présent cahier des charges.
- Le nombre de manches attribuées est plafonné à 6 par saison (voir section 2).
- La candidature au *Age Group Series* est gratuite, sous réserve des pénalités éventuelles prévues à la section 7.